

Le 16 juin 2017



NOUS VOULONS LE RETRAIT!

Suite au courrier de notre avocat sur les boîtiers de géolocalisation, la direction nous à répondu :

"Concernant le dispositif des boîtiers électronique "Fleet Performance", nous n'entendons pas donner satisfaction à la sommation de faire à laquelle vous faites référence.

*Une réponse positive à cette sommation est d'autant moins envisageable qu'ORANGE et la Fédération SUD PTT se sont entendues sur les modalités d'exécution de l'arrêt du 29 septembre 2016 **et en particulier sur le maintien des boîtiers électroniques "Fleet Performance".***

L'accord avec SUD n'a aucune valeur juridique !

ORANGE ne respecte pas l'application de l'arrêt de la cour d'appel de Paris du 29 septembre 2016 qui pourtant exige sous astreinte la dépose des boîtiers de géolocalisation.

La CGT va attaquer ORANGE en tribunal Administratif.

Les boîtiers doivent être retirés des véhicules ORANGE !

Y'a pas d'arrangement !

Ensemble décidons de notre avenir !

